

La Santé Bucco-dentaire des personnes en situation de handicap : Les chirurgiens-dentistes se mobilisent pour la santé des personnes en situation de handicap

En signant, en décembre 2014, la Charte Romain Jacob « Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap », l'UFSBD s'est notamment engagée à :

- apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement, - promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.

Fort de cet engagement, l'UFSBD a été à l'initiative d'une charte de mobilisation des chirurgiens-dentistes. Elle a organisé et fédéré la réflexion des représentants de la Profession, conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine et Madame Marie-Arlette Carloti, le 6 juin 2013. Cette charte répond à la nécessité du décloisonnement entre l'hôpital, le médico-social et le milieu ordinaire.

L'état de santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap est un enjeu de santé publique et d'intégration sociale. Pour améliorer l'accès à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap, il est fondamental d'améliorer l'accès à la **prévention** c'est-à-dire de privilégier les solutions en amont qui permettront de limiter les besoins de soins en aval. Les chirurgiens-dentistes restent mobilisés pour permettre à toute personne en situation de handicap d'avoir accès à la santé bucco-dentaire par la mise en place d'un **parcours de santé individualisé** quel que soit son handicap, son âge et son milieu de vie.

L'état de santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap : un enjeu majeur de santé publique et d'intégration sociale

Aujourd'hui tous les chirurgiens-dentistes se mobilisent. L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD), l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes (ONCD), la Confédération Nationale des Syndicats Dentaire (CNSD), l'Union des Jeunes Chirurgiens-Dentistes (UJCD) et la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL) **s'engagent sur 7 piliers** pour améliorer la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap :

1. Mobiliser tous les acteurs du parcours de santé
2. Veiller à la prise en compte de la santé bucco-dentaire au sein du parcours de soin, le plus précocement possible
3. Imposer l'éducation à la santé et la prévention comme les incontournables du parcours de la santé bucco-dentaire
4. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
5. Créer une habitude de visite régulière chez le chirurgien-dentiste, dès le plus jeune âge, en favorisant le milieu ordinaire
6. Impliquer les établissements médico-sociaux en tant que partenaires du parcours de santé et intégrer le Chirurgien-dentiste au sein des équipes médicales
7. Identifier, former, sensibiliser les établissements et leurs coordonnateurs de soins.

La signature de cette charte pour la santé des personnes en situation de handicap par l'ensemble des représentants de la Profession Dentaire et les représentants des personnes en situation de handicap a eu lieu le 26 août 2015 à 17 heures au siège du Conseil National de l'Ordre.